

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 169 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Frédéric GIBELOT - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Richard MALLIE - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Bernard DEFLESSELLES - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nadia BOULAINSEUR représentée

par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Marie-Ange CONTE représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DESTROST représenté par Lionel DE CALA - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christian PELLICANI - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Francis TAULAN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Emilie CANNONE - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Nathalie TESSIER - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Camélia MAKHLOUFI représentée par Corinne BIRGIN - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Didier KHELFA - Pauline ROSSELL représentée par Olivia FORTIN - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par André MOLINO - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ - Mathilde CHABOCHE - Agnès FRESCHEL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Benoît PAYAN - René RAIMONDI - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Cédric JOUVE - Marion BAREILLE représentée à 15h45 par David GALTIER - Martial ALVAREZ représenté à 15h53 par François BERNARDINI - Véronique MIQUELLY représentée à 16h00 par Solange BIAGGI - Eric GARCIN représenté à 16h09 par Christian DELAVET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laure-Agnès CARADEC à 14h28 - Didier REAULT à 14h28 - Roger GUICHARD à 15h14 - Georges ROSSO à 15h15 - Christine JUSTE à 15h21 - Isabelle ROVARINO à 15h22 - Audrey GARINO à 15h22 - Jessie LINTON à 15h22 - Richard DONA à 15h22 - Christian PELLICANI à 15h22 - Vincent KORNPROBST à 15h23 - Loïc GACHON à 15h23 - Jean-Marc COPPOLA à 15h23 - Daniel AMAR à 15h24 - Anne Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h25 - Michèle RUBIROLA à 15h26 - Laurent BELSOLA à 15h45 - Lisette NARDUCCI à 15h46 - Jean-Pierre SERRUS à 15h56 - Sophie AMARANTINIS à 16h00 - Eric CASADO à 16h00 - Grégory PANAGOUDIS à 16h00 - René-François CARPENTIER à 16h00 - Chantal GARCIA à 16h00 - Sophie CAMARD à 16h08 - Anne MEILHAC à 16h09 - Olivia FORTIN à 16h09 - Christian AMIRATY à 16h09 - Sophie GUERARD à 16h13 - Philippe CHARRIN à 16h13 - Richard MALLIE à 16h14 - Claude FERCHAT à 16h17 - Yves MESNARD à 16h18 - José MORALES à 16h18.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-16556/24/CM

■ Approbation d'un plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence 95555

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, 2ème Métropole de France, accueille plus de 100 000 étudiants et peut s'enorgueillir de la présence sur son territoire d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence, à l'image d'Aix-Marseille Université, des grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, CEA, INRAE), ou encore de grandes écoles, au premier rang desquelles figurent les écoles d'ingénieurs, reconnues par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI).

Le territoire métropolitain est par ailleurs le premier territoire industriel de la région, et Aix-Marseille-Provence entend conforter son statut de métropole productive autour de filières industrielles structurées et reconnues : microélectronique, aéronautique et mécanique, énergie et environnement, activités maritimes et logistique, équipements médicaux. Soutenu par la démarche « Territoires d'industrie » Aix-Rousset-Gardanne-Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre, l'écosystème industriel vise la décarbonation et la compétitivité. Forte de ces atouts, la Métropole impulse ainsi sur l'ensemble de son territoire une dynamique de mutations industrielles et de transitions économiques, qui contribuent à son développement territorial ainsi qu'à la réindustrialisation de la France. Dans ce contexte, l'accès à des compétences et profils hautement qualifiés est essentielle.

Depuis sa création en 2016, la Métropole a fait de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) une compétence phare. Elle l'a ainsi placée au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022, qui fait des transitions un enjeu transversal du développement du territoire métropolitain. Parmi les grands objectifs fixés dans ce cadre, la structuration et le développement d'un écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation performant doit constituer un levier pour faire de la Métropole un territoire productif, compétitif et innovant, tourné vers les transitions et la création d'emploi.

Dans cette perspective, le soutien aux écoles d'ingénieurs, que ce soit par le développement des écoles déjà présentes sur le territoire ou par l'accueil de nouvelles formations, est inscrit dans l'Agenda du Développement Economique comme un axe d'action prioritaire.

En effet, dans le cadre de sa compétence, que ce soit au travers des Contrats de Plan Etat-Région (CPER), ou via des subventions en faveur d'événements ou de dispositifs pérennes, la Métropole accompagne et soutient les projets structurants des établissements d'enseignement supérieur, dont les grandes écoles d'ingénieurs. L'intervention de la Métropole contribue ainsi à renforcer l'ancrage de ces établissements et à asseoir leur développement, que ce soit en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation, et, partant, de relations aux écosystèmes dans lesquelles elles évoluent.

La Métropole apporte ainsi un soutien conséquent aux projets structurants des écoles d'ingénieurs du territoire (immobilier, équipements de recherche, logement étudiant), avec plus de 9 millions d'euros de subventions d'investissement en leur faveur dans le cadre du Contrat d'Avenir 2021-2027.

Afin de réaffirmer ce positionnement fort et pour mieux répondre aux besoins de l'industrie sur son territoire, la Métropole a diligenté une étude visant à analyser l'offre de formation d'ingénieurs du territoire et les besoins de recrutement des entreprises. L'étude a également livré une ingénierie de soutien au développement des écoles d'ingénieurs.

Ce travail, mené au cours de l'année 2023, a associé les principales écoles d'ingénieurs du territoire, des partenaires socioéconomiques (Top20, UIMM, Team Henri Fabre, CMQ Industries du Futur Sud, UPE 13), ainsi que la Région Sud.

L'étude a permis d'objectiver un constat à l'origine empirique : la Métropole connaît un déficit structurel d'ingénieurs, de diplômés et d'écoles d'ingénieurs de taille critique, alors qu'il s'agit d'un territoire dynamique dans le recrutement d'ingénieurs qui rencontre de fortes tensions de recrutement, à l'image de celles que peuvent rencontrer les autres grandes métropoles.

Pour répondre aux besoins identifiés du tissu industriel du territoire métropolitain, il serait ainsi nécessaire d'augmenter significativement le nombre d'ingénieurs formés ou attirés sur le territoire. Quatre secteurs d'intervention prioritaires ont été identifiés (énergie/nucléaire, aéronautique, informatique/électronique, BTP) ainsi que trois domaines transverses (mécanique, maintenance, gestion qualité).

Cependant, les projets de développement de l'offre de formation aujourd'hui identifiés ne permettent pas de répondre aux besoins mis en exergue, ce qui appelle à l'élaboration de politiques ambitieuses en soutien aux écoles et en matière d'attractivité.

Un travail de benchmark auprès de binômes Métropoles/Régions (Grand Lyon / Auvergne-Rhône-Alpes; Bordeaux Métropole / Nouvelle-Aquitaine ; Métropole européenne de Lille / Hauts de France) a mis en évidence le soutien massif de certains territoires aux écoles, tant à travers le développement de celles déjà présentes qu'en favorisant l'accueil de nouveaux établissements. Il a également permis d'identifier une large palette de leviers d'intervention à la disposition des collectivités pour favoriser leur développement. Le travail a enfin relevé l'effet bénéfique que produisent les investissements réalisés pour le développement des projets de formation sur le développement des territoires (consommation, revenus).

L'étude a également rappelé qu'en raison de coûts d'investissements par étudiants plus élevés que dans la majorité des formations supérieures, liés à l'acquisition d'équipements scientifiques et technologiques nécessaires à la formation, le développement des écoles d'ingénieurs repose essentiellement sur un soutien public fort, les établissements privés lucratifs étant très minoritaires sur ce segment de formation.

A la lumière de l'étude réalisée, il apparaît que la réponse aux besoins identifiés nécessite un effort territorial collectif d'envergure, auquel la Métropole entend prendre sa part, de façon proactive. Elle souhaite ainsi accompagner la montée en puissance de ses filières d'excellence et répondre aux grands objectifs de reconquête de la souveraineté industrielle et technologique, et de réindustrialisation de la France.

C'est en ce sens qu'elle porte aujourd'hui un « Plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence », annexé à la présente délibération.

Ce plan fera l'objet dans sa déclinaison opérationnelle et tout au long de sa mise en œuvre d'un dialogue resserré avec les acteurs associés à l'étude.

Il aura pour objectif d'apporter des réponses aux forts enjeux de développement territorial identifiés :

- Répondre aux besoins et attentes des entreprises, notamment dans les filières d'excellence à forte dimension industrielle où l'apport de compétences scientifiques et industrielles de haut niveau est essentiel, qui sont confrontées à des difficultés récurrentes et structurelles dans le recrutement de profils ingénieurs.
- Dans un contexte de transitions écologique et énergétique, de réindustrialisation et de défis en matière de souveraineté industrielle et numérique : former plus d'ingénieurs qui constituent un maillon important de la réponse à ces enjeux, et renforcer les capacités de recherche et d'innovation des écoles d'ingénieurs en la matière.

- Renforcer encore l'attractivité de la Métropole comme destination universitaire et industrielle.

A ces fins, le plan métropolitain pour le développement des écoles d'ingénieurs propose :

- D'installer, porter et animer un dialogue territorial pérenne avec et autour des écoles d'ingénieurs.
- D'accompagner le développement de celles qui sont déjà présentes sur le territoire et de favoriser l'implantation de nouvelles.
- De travailler aux côtés des écoles et des acteurs socioéconomiques concernés sur les enjeux d'attractivité : des filières scientifiques et techniques ; de la destination étudiante et de ses écoles ; du territoire comme cadre de vie et d'activité économique et industrielle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole assume depuis sa création en 2016 sa compétence stratégique en matière d'enseignement supérieur et de recherche, qu'elle exerce notamment par l'intermédiaire de programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur ;
- Que le développement des écoles d'ingénieurs est un enjeu fort pour le développement du territoire métropolitain, et que les besoins identifiés, tout particulièrement dans un contexte de transitions écologique et énergétique, et de réindustrialisation, nécessitent un effort territorial d'envergure.

Délibère

Article 1 :

Le « Plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence », joint en annexe à la présente délibération, est approuvé par le Conseil Métropolitain.

Article 2 :

Sa mise en œuvre opérationnelle et les futurs engagements financiers de la Métropole dans le cadre de ce plan feront l'objet de délibérations ultérieures spécifiques.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE